



# **Communiqué inter organisations IADE Clôture des travaux du "groupe de travail infirmier(e)s-anesthésistes" organisés par l'IGAS et de l'IGESR.**

Paris, le 17 Mai 2022

Les travaux de groupe organisés conjointement par l'IGAS et l'IGESR se sont clôturés ce mercredi 11 mai. Ces deux organismes ont pour mission d'élaborer des propositions sur les dispositifs supportant les arbitrages des ministres (des solidarités et de santé / de l'enseignement supérieur et de la recherche) concernant la pratique avancée de la profession IADE qui doivent ensuite être portés par le nouveau gouvernement.

Pour rappel les principaux arbitrages d'Olivier Véran étaient :

- la reconnaissance de la pratique avancée IADE,
- la sanctuarisation des quatre champs de compétences,
- le maintien des instituts de formation IADE hospitalo-universitaire.

Des avancées importantes ont été actées lors de cette 4<sup>ème</sup> et dernière séance de concertation. Dans le cadre d'échanges plus apaisés et plus respectueux, ce que nous ne pouvons que saluer, les deux professions de l'anesthésie (MAR, IADE) actent et défendent le fait que l'ensemble de la pratique actuelle des IADE relève d'une pratique avancée et que la formation actuelle est d'un très haut niveau tout à fait conforme au « gold standard » des formations de pratique avancée dans le monde.

Le travail sur des textes législatifs et réglementaires est en cours mais plusieurs points essentiels ont fait consensus :

- Le projet de modification de l'article de loi L4301 (qui définit la coquille législative de tous les AMPA) afin qu'il intègre les trois diplômes IADE : DE IA, CAFISAR, CAFAA.
- Le projet d'intégrer le décret de compétence actuel des IADE dans un nouvel article indépendant des IPA placé dans le titre préliminaire du livre III du Code de santé publique : exercice en pratique avancée.

Par ailleurs :

Les représentants des médecins anesthésistes-réanimateurs ne s'opposent plus à ce que les IADE défendent leurs quatre champs de compétences. L'ensemble des participants souhaite l'évolution des pratiques professionnelles mais tous s'accordent sur la nécessité de travailler ensemble et sur un calendrier à plus long terme pour cela.

Le sujet d'une nouvelle diplomation qui a surgi, imposé par les animateurs du groupe (IGAS et IGESR), n'a pas été tranché car il exige des précisions et une vraie réflexion au sein de la profession.

Il reste également à engager de vraies discussions avec les représentants des médecins urgentistes, voire des pédiatres (cf. SMUR pédiatriques et/ou néonataux) au sujet de l'urgence pré-hospitalière.

Il reste donc encore beaucoup de sujets à traiter, mais cela ne doit pas masquer toutes les avancées actées par ce groupe, il suffit pour s'en convaincre de se rappeler du contexte en octobre 2020 quand nous nous sommes lancés dans la bataille de la PPL « Rist » ou même celui d'il y a quelques semaines seulement.

Un intense travail a été accompli par tous les IADE engagés dans les organisations IADE et les collectifs régionaux.

D'importantes incompréhensions ont été levées durant cette séquence d'échange, et nous remercions vivement les inspecteurs pour leur implication et leur persévérance car des consensus interprofessionnels ont été clairement trouvés.

Nous souhaitons maintenant que les résultats de ce point d'étape portent leurs fruits et se concrétisent, dans les meilleurs délais, par un réajustement statutaire à la hauteur du service rendu à la population, depuis plusieurs décennies, par l'ensemble des infirmier(e)s-anesthésistes français(e)s.